

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 20

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à Paris le 29 avril et se terminent à Parme le 16 juillet ; il y en a, en tout, 63, et il faut convenir que c'est peut-être un peu trop pour les lecteurs d'aujourd'hui. Plusieurs d'entr'elles auraient pu être retranchées ou résumées sans inconvénients ; d'autres en revanche sont dignes d'être remarquées pour le charme de leur style, celles, par ex., relatives aux belles journées de Palestro, à l'entrée des alliés à Milan après Magenta, à la bataille de Solferino. Nous avons lu avec plaisir, pour notre part, la 56<sup>me</sup> et les suivantes, postérieures à la paix de Villafranca, et parlant d'une période de la guerre qui, bloquée entre deux grands événements, la bataille de Solferino et la paix, a passé trop inaperçue : les préparatifs de siège qui se faisaient sous Peschiera par l'armée piémontaise et qui furent beaucoup plus importants qu'on ne l'a généralement dit, ont été un peu tirés de l'obscurité par l'auteur. Les *Lettres* de M. Poplimont sont précédées d'un exposé historique de la situation de l'Europe au commencement de la campagne, formant un excellent tableau chronologique de faits indispensables à l'intelligence des événements de la guerre même. Des documents officiels terminent le volume, qui est aussi accompagné d'une carte générale du nord de l'Italie.

---

## SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le Comité croit devoir rappeler à tous ses ressortissants les questions de concours choisies dans l'assemblée générale de la Société militaire du 6 août 1860, en faisant connaître les noms des jurys désignés, pour examiner les mémoires auxquels ces questions pourront donner lieu.

1<sup>re</sup> QUESTION : « Composition et rédaction d'un carnet pour officier d'infanterie, » contenant les notions nécessaires au service en campagne, destiné à faciliter à l'officier l'emploi et l'étude des règlements en vigueur et à lui éviter de les porter tous les jours avec lui.

*Jury d'examen* : MM. H. Wieland, colonel fédéral (Bâle) ; A. Stadler, lieutenant-colonel fédéral (Zurich) ; C. Gerbex, lieutenant-colonel (Fribourg).

2<sup>me</sup> QUESTION : « L'annexion de la Savoie à la France venant à détruire la neutralité » de ses provinces du nord, que devient la valeur militaire de la position de St-Maurice pour la Suisse ? Est-elle suffisante pour défendre la route du Simplon ?

*Jury d'examen* : MM. L. Aubert, colonel fédéral (Genève) ; R. Merian, major (Bâle) ; B. Hammer, major (Soleure).

3<sup>me</sup> QUESTION : « Quels changements l'emploi des canons rayés et des armes portatives de grande portée, amènera-t-il dans la tactique et l'emploi de l'artillerie ?

*Jury d'examen* : MM. H. Herzog, colonel fédéral (Aarau) ; C. Pestalozzi, lieutenant-colonel fédéral (Zurich) ; F. Lecomte, major (Lausanne).

Les mémoires sur ces diverses questions de concours doivent être envoyés au comité central du Tessin avant le 31 mars 1861. Les signatures seront transmises en billets cachetés, revêtus d'une devise, qui devra se trouver sur l'original du mémoire.

*Au nom du Comité, le vice-président :*

E. GAUTIER, lieutenant-colonel.

---